

# COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 14h30,

Légalement convoqué le 8 décembre,

Le **Comité Syndical** s'est réuni à la Salle des Lanterniers, avenue Jacques Simon à Saint Memmie, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Étaient présents :

Mme Muriel ARMANETTI, MM Patrice BARRIER, Patrick BAUDOT, Francis BLIN, Bertrand BOILLY, Thierry BOUYE, Mme Sabrina CARPENTIER, MM André CASTAGNA, Mme Pascale CHEVALLOT, MM Christophe CORBEAUX, Mme Annie COULON, MM Noël DESCHAMPS, Alain DEPAQUIS (suppléant de Charles DE COURSON), Claude GERALDY, Mme Sylvie GUENET NANSOT, MM Claude GUICHON, Christophe GUILLEMOT, Dominique HENIN, Mme Jeanne JACQUET, MM Pierre LABAT, Mme Christiane LASSEAUX, MM François MAINSANT, Jean MARX, André MELLIER, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Pascal PERROT, Claude PIQUARD, Bruno ROULOT, Patrick SIMON, Sébastien VACELLIER.

Étaient excusés :

MM Romain BONHOMME, Éric BOUGEOIS, Jean-Pierre COLPIN, Christophe CUIF, Denis FENAT, Eric FILAINE, Bertrand FLORES, Jean-Pierre FORTUNE, Alain FRIQUOT, Damien GIRARD, Jean Michel GODRON, Charles GOSSARD, Jean-Jacques GOUAULT, Nicolas HABARE, Pascal JEANNIOT, Antoine LEMAIRE, Frédéric LEPAN, Thierry LEROUX, Mme Zabbaou LIMAN, MM. René MAIZIERES, Jean-Claude MAUDUIT, Mme Annie PERRARD, MM Cyril POINTUD, Jean-Pierre RONSEAUX, Jean-Pierre SCHANG, Janick SIMONNET, Yann VELLY.

Mr Denis FENAT avait donné pouvoir à Mr Bruno ROULOT,

Mr Eric FILAINE avait donné pouvoir à Mr Pascal DESAUTELS,

Mr Alain FRIQUOT avait donné pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT,

Mr Thierry LEROUX avait donné pouvoir à Mr François MOURRA.

### **Ordre du Jour**

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 30/09/2020**
- **Information du Président**
- **Finances**
  - Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 (ROB)
  - Besoins de crédits en fonctionnement du budget principal
  - TVA – taux assujettissement
  - Autorisation d'engagement des crédits d'investissement
- **Compétence Electricité**
  - Approbation du CRAC ENEDIS/EDF
  - Programmation complémentaire
  - Extensions de réseau
- **Compétence Eclairage Public**
  - Marché de maintenance des installations d'Eclairage Public
  - Adhésion de nouvelles communes
- **Système d'information géographique (SIG)**
  - Marché PCRS
- **Compétence Gaz**
  - Adhésion d'une nouvelle commune
- **Compétence IRVE**
  - Point d'étape
- **Questions diverses**

➤ **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 30/09/2020**

Le Comité a approuvé et validé :

- Le PV de la réunion de 30/07/2020,
- Les décisions modificatives sur le budget principal et Aménagement Numérique,
- La programmation complémentaire Electrification Rurale,
- La liste des extensions de – 30 000 € et + 30 000 €,
- L'attribution du marché de géoréférencement des ouvrages Eclairage Public selon la décision de la CAO,
- La liste des travaux complémentaires de – de 30 000 € HT pour la compétence Eclairage Public
- L'entrée au capital de la SPL MODULO de deux collectivités,
- Le rapport du mandataire SPL MODULO,
- La demande de départ en retraite de Mme FERRE sous forme de rupture conventionnelle.

Le Comité a autorisé le Président à :

- Signer le marché de géoréférencement avec le titulaire,
- Signer les démarches dans le cadre de la rupture conventionnelle de Mme FERRE.

➤ **Information du Président**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité présents la nécessité de venir aux réunions pour continuer de faire vivre les Collectivités.

La commission « Nouvelles compétences », installée lors du Comité Syndical du 30/07/2020, travaille sur le projet de mise en place du service « vidéoprotection ». Monsieur le Président informe que le SIEM apportera une subvention de 150 000 € sur le sujet. En début d'année 2021, un appel à projet sera lancé.

Monsieur le Président précise qu'il y a problème de personnel dans les entreprises de fourniture de matériel d'éclairage public. Cette difficulté est la cause majeure du décalage entre les travaux d'éclairage public programmés et la pose du matériel commandé.

➤ **Finances**

**Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**

Voir le document joint.

Madame COULON, Vice-Présidente du SIEM en charge des finances, a présenté le Rapport à l'assemblée.

**Besoins de crédits en fonctionnement du budget principal**

Les crédits ouverts au chapitre 65 en section de fonctionnement au vote du budget sont insuffisants, des charges imprévues notamment dans la participation aux pertes financières du restaurant inter-administratif dues à la crise sanitaire. De plus, l'élection d'un vice-président supplémentaire n'avait pas été prévue au budget.

Des virements de crédits ont donc été ainsi effectués :

Compte	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>022 - Dépenses imprévues</b>					
022	Dépenses imprévues	7 060,00 €			
<b>65 - Autres charges de gestion courantes</b>					
6531	Indemnités		6 020,00 €		
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		1 040,00 €		
	Total	7 060,00 €	7 060,00 €	- €	- €

Le Comité Syndical prend acte de cette modification.

**TVA – Actualisation de la liste des agents**

Pour rappel : La signature du nouveau Cahier des Charges de Concession nous a imposé de modifier notre rapport à la TVA. Le transfert du droit à déduction de la TVA grevant nos travaux d'investissement sur les réseaux concédés vers le concessionnaire a été abrogé, la TVA est donc directement récupérée auprès du service des impôts des entreprises. Pour cela, il a été nécessaire de mettre en place un coefficient de déduction qui représente la quote-part de TVA déductible. Pour son calcul il y a lieu de connaître le coefficient d'assujettissement, le coefficient de taxation et le coefficient d'admission.

- **Coefficient d'assujettissement (CAS)**

Ce coefficient correspond à la proportion d'utilisation d'un bien ou d'un service, pour la réalisation d'opérations situées dans le champ d'application de la TVA. En d'autres termes, il s'agit ici de définir si oui ou non, une dépense de fonctionnement est assujettissable.

- **Coefficient de taxation (CAT)**

Ce coefficient correspond au degré d'utilisation d'un bien ou d'un service pour des opérations ouvrant droit à la déduction de la TVA. En d'autres termes, il s'agit de définir un prorata d'utilisation d'un bien ou d'un service lorsqu'il existe une mixité d'utilisation entre une activité assujettissable et non assujettissable.

Ces deux premiers coefficients sont définis par l'assujetti (ici, le SIEM).

- **Coefficient d'admission (CAD)**

Ce coefficient correspond à l'existence de mesures d'exclusion ou de restriction du droit à déduction de la TVA par l'état. Par exemple, le gasoil dispose d'un coefficient d'admission de 0.8 (c'est à dire que seul 80% de la TVA sur ce carburant ouvre droit à déduction).

Pour plus de simplicité, nous avons considéré qu'il était envisageable de définir ce coefficient en fonction des équivalents temps plein affectés à la compétence « Electricité ».

La modification apportée à la liste des agents ne modifie en rien le coefficient de déduction (0,52) voté en 2019 qui reste donc identique pour 2021.

Agent	Service	Répartition de l'activité par service				Durée de travail	Temps Agent service Electricité	
		Electricité	Eclairage Public	Général / Autre	Total		ETP	%
SOUCAT Aurélie	Comptabilité	0,4	0,4	0,2	1	0,8	0,32	40,00%
MAS Sylvie	Comptabilité	1			1	1	1	100,00%
TOURNEUR Karine	Général	0,1	0,1	0,8	1	1	0,1	10,00%
LACAUGIRAUD Jean-Yves	Général	0,2	0,2	0,6	1	1	0,2	20,00%
DERVIN Marie-Ange	Contrôle	0,2		0,8	1	1	0,2	20,00%
LEGER Emeline	Général			1	1	1	0	0,00%
REDOIS Cécile	ER - EP - Administratif	0,8	0,2		1	1	0,8	80,00%
FISCHER Véronique	ER - EP - Administratif	0,8	0,2		1	0,8	0,64	80,00%
HULIN Stéphanie	ER - EP - Administratif	0,8	0,2		1	1	0,8	80,00%
HAGRY Sylvain	ER - Technique	1			1	1	1	100,00%
SEVESTRE Florence	ER - Technique	1			1	1	1	100,00%
LAPIERRE Gilles	ER - Technique	0,8		0,2	1	1	0,8	80,00%
KOKEL Sylvain	ER - Technique	1			1	1	1	100,00%
ROBIN Guillaume	ER - EP - Technique	0,5	0,5		1	1	0,5	50,00%
BATALLA Julien	EP - Technique	0,2	0,6	0,2	1	1	0,2	20,00%
LECARPENTIER Céline	EP - Administratif		1		1	1	0	0,00%
JACQUET Quentin	EP - Technique		1		1	1	0	0,00%
<b>Total</b>		<b>8,8</b>	<b>4,4</b>	<b>3,8</b>	<b>17</b>	<b>16,6</b>	<b>8,56</b>	<b>51,57%</b>

Le Comité Syndical accepte la modification présentée et souhaite conserver le coefficient à 52%.

### Autorisation d'engagement des crédits d'investissement

Conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts de l'exercice précédent.

#### BUDGET PRINCIPAL

Affectations		Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Autorisations de Crédits 2021
<b>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</b>			
1328	Autres - Remboursements particuliers	283 333,00 €	70 833,25 €
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>			
202	Frais réalisation documents d'urbanisme - Numérisation cadastrale	700 000,00 €	175 000,00 €
2031	Frais d'études	6 000,00 €	1 500,00 €
2033	Frais d'insertion - parution marchés	6 000,00 €	1 500,00 €
2051	Concessions et droits similaires - Office 365	30 000,00 €	7 500,00 €
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>			
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	100 000,00 €	25 000,00 €
2152	Installations de voirie - IRVE	501 838,11 €	125 459,53 €
2181	Installations générales, agencements, aménagement divers	10 000,00 €	2 500,00 €
2182	Matériel de transport - Achat voiture	45 000,00 €	11 250,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			
2315	Installations, matériel et outillage techniques - Travaux sur marché ER	19 190 851,55 €	4 797 712,89 €
<b>Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations</b>			
261	Titres de participation	315 000,00 €	78 750,00 €
<b>Chapitre 4581109 - Opérations pour compte de tiers</b>			
4581109	Opérations pour compte de tiers - GC	2 719 561,75 €	679 890,44 €
<b>TOTAL</b>		<b>23 917 584,41 €</b>	<b>5 979 396,10 €</b>

#### BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Autorisations de crédits 2021
<b>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</b>			
13148	Autres communes	201 000,00 €	50 250,00 €
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>			
2033	Frais d'insertion	7 500,00 €	1 875,00 €
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			
2315	Installations, matériel et outillage techniques – Travaux neufs	7 422 321,77 €	1 855 580,44 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 630 821,77 €</b>	<b>1 907 705,44 €</b>

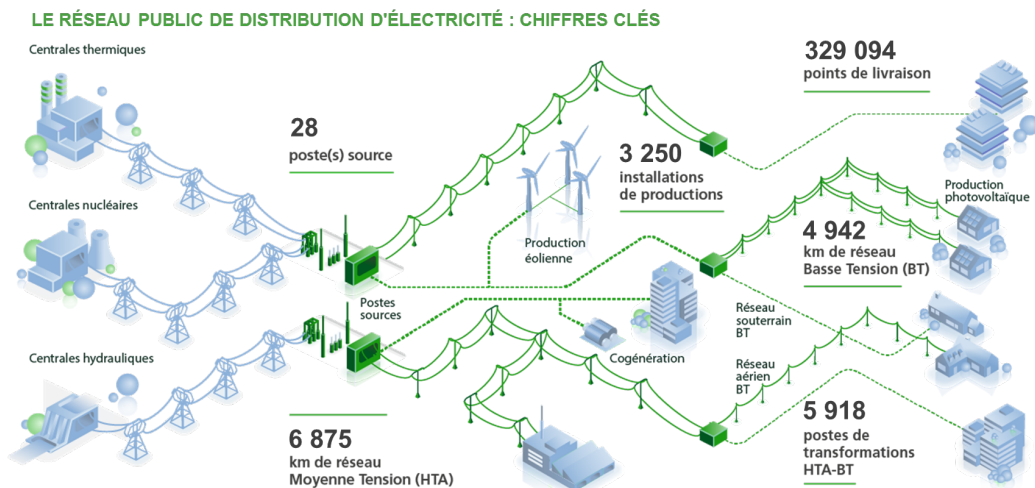
Le Comité Syndical autorise le Président à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts de l'exercice en cours.

### Approbation du CRAC ENEDIS/EDF

Dans le cadre du contrat de concession qui lie le SIEM, ENEDIS et EDF, ces derniers ont pour obligation légale (article L 2224-31 du CGCT et article 32 du cahier des charges de concession) de présenter un compte rendu de leurs activités durant l'année N-1 à leur autorité concédante, le SIEM.

Ce compte rendu d'activité 2019 a été transmis en temps et en heures et une réunion de présentation de ce document par ENEDIS et EDF organisée dans les locaux du SIEM, le 8 juillet 2020.

Dans ce compte rendu, on trouve dans le détail les actions de communication des concessionnaires, le patrimoine du SIEM (réseaux, postes de transformation, etc...), les investissements du concessionnaire pour le développement et la maintenance des ouvrages de la concession, la valeur financière de la concession, la production d'énergies renouvelables et la consommation d'électricité, le nombre de clients aux tarifs réglementés de vente ou en offres de marché, la qualité de l'énergie et les petits et grands événements qui ont jalonné la vie de la concession en 2019. En bref, voici les principales données de l'année 2019. Le compte rendu est à télécharger sur le site du SIEM ([www.siem51.fr](http://www.siem51.fr), onglet « téléchargement : contrôle de concession »)



### La très bonne qualité de l'énergie distribuée dans la Marne

Le critère B qui mesure le temps moyen de coupure d'un client BT s'élève à 42 minutes en 2019. Il est en baisse de 6 mn par rapport à 2018 et de 15 mn par rapport à 2017. La disponibilité du réseau est de 99,99 % pour l'utilisateur marnais (particulier ou industriel). Ce très bon résultat est à mettre au compte des travaux que réalisent le SIEM et ENEDIS chaque année pour améliorer, entretenir et sécuriser le patrimoine électrique marnais. Néanmoins, il ne faut pas oublier que 2019 a été une année climatique plus favorable que les précédentes.

### Le contrat de concession de la distribution publique d'électricité

2019 restera aussi pour le SIEM et ces deux concessionnaires, EDF et ENEDIS, l'année du renouvellement du contrat de concession. Le précédent qui courait jusqu'en juin 2023 n'était plus en phase avec les évolutions du secteur de l'énergie. Le SIEM, EDF et ENEDIS ont signé le 13 novembre 2019 un modèle national adapté aux exigences locales dont l'élaboration du Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) marnais.

Toutes les données transmises par ENEDIS, notamment comptables et techniques, font l'objet d'une analyse et d'un contrôle de la mission de service public par les agents du SIEM.

Le Comité Syndical approuve le compte-rendu d'activité.

Monsieur MOURRA informe l'assemblée de l'arrivée du nouveau Directeur Régional ENEDIS, Monsieur Olivier DE LA CHAPELLE qui succède à Madame MILOT. Il évoque rapidement son parcours au sein de la société.

### Programmation complémentaire

Afin de compléter le programme d'effacement de réseau, il vous est proposé l'opération suivante :

- CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE - Chemin de Sezue – (25 000 € HT)

Le Comité Syndical prend acte de cette opération complémentaire.

### Extensions de réseau

Lors du Comité syndical du 04 mai 2017, celui-ci, par délibération n°26-17, m'a donné pouvoir pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles commande a été passée et dont je me dois de vous informer :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
CHOUILLY	Rue des Partelaines Lot de 8 parcelles	9 342,92 €		8 640,00 €
AUMENANCOURT	CR dit des Petits Arbres	4 430,82 €	4 065,60 €	
ECUEIL	Groupe scolaire de la Garenne	8 257,26 €	6 410,00 €	
ORMES	Lot "La Croix Blanche" de 13 parcelles	12 089,69 €		12 024,00 €
BOURGOGNE FRESNE	Ruelle Fleury pour 5 lots	4 867,96 €		4 920,00 €
POILLY	Grande rue pour la SCI DES GRANGES	11 333,16 €		5 953,00 €
SERZY ET PRIN	CR de Montazin pour un réservoir	21 712,57 €	7 818,00 €	
CONDÉ SUR MARNE	Rue du Canal de l'Aisne	4 763,90 €		4 608,00 €
HEILTZ LE MAURUPT	Rue du Jard pour ORANGE	13 570,13 €		7 869,60 €
VILLERS AUX BOIS	Rue des Coulons	11 717,32 €		6 333,00 €
CONNANTRE	Rue du Tirage TJ	13 211,40 €	10 938,00 €	
CRUGNY	La Croix Vaillant - Route de Courville	22 487,95 €		17 637,60 €
CERNAY LES REIMS	Rue du	5 059,36 €		4 539,60 €
MAILLY CHAMPAGNE	Chemin rural dit du Haut des Fays	12 853,76 €		11 421,60 €
IGNY COMBLIZY	Rue du Château Gaillard	8 510,87 €	3 018,00 €	936,00 €
IGNY COMBLIZY	Ruelle du Château	10 418,55 €	5 097,60 €	
CHAMPFLEURY	Rue de Montbré pour 2 parcelles	9 746,52 €		1 872,00 €
MERY PREMECY	Au château de Mery	7 548,63 €		0,00 €
PARGNY SUR SAULX	Rue du Buisson Thomas	10 269,76 €		5 649,60 €
SOMME SUIPPE	Rue du Levant	13 704,53 €	7 118,00 €	936,00 €

Des opérations d'extensions de réseau de plus de 30 000 € HT sont également à réaliser. Pour celles-ci, le comité syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
COURCY	"Les Rives du Château" - 39 parcelles	52 500,00 €		37 800,00 €
VAUCLERC	Chemin de la Haie des Vignes	31 223,44 €		29 520,00 €

Le Comité Syndical prend acte de la liste des extensions réalisés et accepte la programmation des extensions supérieures à 30 000 €.



➤ **Compétence Eclairage Public**

**Marche de maintenance des installations d'Eclairage Public**

Par délibération n° 75-19 en date du 27 novembre 2019, le Comité du SIEM a autorisé M. le Président a engagé la procédure d'appel d'offres relative au marché de maintenance des installations d'éclairage public.

Ce marché permettra d'assurer la maintenance des 33 683 points lumineux répartis dans les 319 communes nous ayant transféré cette compétence.

Ce marché, dont la date de remise des offres était fixée au 12 octobre 2020 à 14h, est passé sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire composé de 15 lots.

10 entreprises ont souhaité soumissionner et ont remis une offre dans les délais impartis et ont été déclarées aptes à concourir au regard de l'analyse des candidatures. Il s'agit des entreprises suivantes :

- SPIE,
- ANQUET,
- INEO,
- AB Entreprise,
- SOMELEC,
- CEGELEC,
- EIFFAGE,
- SCEE,
- FME,
- DRTP.

La sélection des offres a été effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, selon les critères et sous-critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Le critère « prix » représentant 60% de la note finale et le critère « valeur technique », 40%.

Le prix d'objectif, identique à la période précédente, a été fixé à 18€/an/points lumineux. Ce qui donne, sur la durée du marché, les montants suivants :

Numéro de lot	Nbre points lumineux	Prix d'objectif par lot/an	Prix d'objectif par lot/4 ans
1	5 284	95 112 €	380 448 €
2	171	3 078 €	12 312 €
3	1 466	26 388 €	105 552 €
4	834	15 012 €	60 048 €
5	4 241	76 338 €	305 352 €
6	3 859	69 462 €	277 848 €
7	2 480	44 640 €	178 560 €
8	798	14 364 €	57 456 €
9	2 268	40 824 €	163 296 €
10	1 488	26 784 €	107 136 €
11	1 951	35 118 €	140 472 €
12	1 971	35 478 €	141 912 €
13	352	6 336 €	25 344 €
14	3 039	54 702 €	218 808 €
15	3 481	62 658 €	250 632 €
<b>Total général</b>	<b>33 683</b>	<b>606 294 €</b>	<b>2 425 176 €</b>

Il ressort de l'analyse que la liste des entreprises les mieux disantes pour chacun des lots sont les suivantes :

Entreprise	Lot	Prix - NOTE sur 60	Mémoire Technique - NOTE sur 40	Note Globale sur 100
DRTP	1	54,51	34,49	89,00
INEO	2	58,00	27,48	85,48
INEO	3	58,71	27,48	86,19
INEO	4	57,90	27,48	85,37
DRTP	5	47,98	34,49	82,47
DRTP	6	42,49	34,49	76,98
CEGELEC	7	58,19	33,12	91,31
CEGELEC	8	57,60	33,12	90,72
SOMELEC	9	56,71	30,86	87,58
SOMELEC	10	58,81	30,86	89,68
SOMELEC	11	55,87	30,86	86,74
CEGELEC	12	58,81	33,12	91,93
CEGELEC	13	59,61	33,12	92,73
SCEE	14	56,04	35,36	91,40
SCEE	15	50,05	35,36	85,41

Cette situation établie, il est intéressant de regarder comment se situe le prix d'objectif par rapport au coût proposé par les entreprises les mieux disantes.

Entreprise	Lot	Prix d'objectif sur 4 ans	Prix d'objectif par lot/4 ans	prix proposé/prix d'objectif	
				€	%
DRTP	1	359 400,50 €	380 448,00 €	- 21 047,50 €	-6%
INEO	2	11 964,50 €	12 312,00 €	- 347,50 €	-3%
INEO	3	93 973,50 €	105 552,00 €	-11 578,50 €	-11%
INEO	4	55 111,00 €	60 048,00 €	- 4 937,00 €	-8%
DRTP	5	267 941,00 €	305 352,00 €	- 37 411,00 €	-12%
DRTP	6	241 080,00 €	277 848,00 €	- 36 768,00 €	-13%
CEGELEC	7	160 803,00 €	178 560,00 €	- 17 757,00 €	-10%
CEGELEC	8	54 183,80 €	57 456,00 €	- 3 272,20 €	-6%
SOMELEC	9	146 164,00 €	163 296,00 €	- 17 132,00 €	-10%
SOMELEC	10	98 478,00 €	107 136,00 €	- 8 658,00 €	-8%
SOMELEC	11	131 130,00 €	140 472,00 €	- 9 342,00 €	-7%
CEGELEC	12	125 145,20 €	141 912,00 €	- 16 766,80 €	-12%
CEGELEC	13	23 181,40 €	25 344,00 €	- 2 162,60 €	-9%
SCEE	14	195 537,40 €	218 808,00 €	- 23 270,60 €	-11%
SCEE	15	243 376,30 €	250 632,00 €	- 7 255,70 €	-3%
<b>TOTAL</b>		<b>2 207 469,60 €</b>	<b>2 425 176,00 €</b>	<b>- 217 706,40</b>	<b>-9 %</b>

Les prix proposés sont en dessous du prix d'objectif de l'ordre de 9%. L'économie ainsi obtenue devrait en partie couvrir l'actualisation annuelle attendue durant les 4 prochaines années (2% par an en moyenne), ce qui permettra de ne pas augmenter les cotisations de nos adhérents dans un futur proche.

A la lecture de l'analyse complète des offres et des résultats produits, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 décembre 2020 à 10h30 a validé l'attribution des 15 lots comme présentée ci-dessus.

Le Comité Syndical prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

**Adhésion de nouvelles communes**

Les communes ci-dessous ont délibéré afin de transférer la compétence EP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il s'agit des collectivités suivantes :

<b>OPTION 1</b>
<b>AMBRIERES</b>
<b>BOUCHY SAINT GENEST</b>
<b>BROUSSY LE GRAND</b>
<b>GIGNY BUSSY</b>
<b>MAGENTA</b>
<b>ST JUST SAUVAGE</b>
<b>SOMME BIONNE</b>
<b>VERT TOULON</b>

Le Comité Syndical accepte le transfert de la compétence éclairage public des 8 collectivités présentées ci-dessous au SIEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

➤ **Systeme d'information géographique (SIG)**

**Marché PCRS**

Par délibération n° 75-19 en date du 27 novembre 2019, le Comité du SIEM a autorisé M. le Président a engagé la procédure d'appel d'offres relative au marché d'acquisition et de réalisation d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le marché vise à l'obtention des prestations suivantes :

- Acquisition initiale de type image sur les secteurs définis,
- Production de la meilleure orthophotographie à partir de l'acquisition initiale sur les secteurs définis,
- Production de plans vecteurs au format CNIG sur les zones agglomérées (Voir liste en annexe 1) issus :
  - o soit de la production des images lorsque des vecteurs Enedis ne sont pas disponibles.
  - o soit de plans vecteurs produits par Enedis.
- Les mises à jour du PCRS et des plans vecteurs telles que définis quantitativement, temporellement et géographiquement dans le CCTP.

Le marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande sans allotissement et aura une durée de 4 ans, il couvre l'ensemble du département de la Marne.

La date limite de dépôt des candidatures et des offres était fixée au 28 octobre 2020 à 14 heures, 9 entreprises ont fait acte de candidature en déposant une offre, il s'agit de :

- GEOFIT EXPERT
- KADRAN
- SINTEGRA
- GEOSAT
- EUROSENSE
- PARERA
- AERODAT FRANCE
- CERENE SERVICES
- AVINEON

Elles ont toutes été rendues aptes à concourir au regard de leur dossier de candidature.

La sélection des offres a été effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, selon les critères et sous-critères indiqués dans le règlement de la consultation avec un critère prix représentant 40% de la note finale. Le critère « valeur technique » représentant 60% de la note finale.

L'analyse des offres donne la synthèse suivante :

Noms du candidat	PARERA	AVINEON	AerodataFrance/ ETUDIS	GEOFIT EXPERT	Sintegra
Prix	1 879 616,00 €	1 325 023,90 €	1 366 677,20 €	1 496 587,00 €	1 099 588,00 €
CLASSEMENT prix (du plus cher au moins cher)	7	3	4	6	2
Note prix/40	21,26	30,16	29,24	26,70	36,34
CLASSEMENT Technique	1	3	2	4	8
Note technique/60	<b>59,00</b>	<b>43,50</b>	<b>42,75</b>	<b>41,75</b>	<b>30,75</b>
Classement final	1	2	3	4	5
Note finale/100	80,26	73,66	71,99	68,45	67,09
Note finale/20	<b>16,05</b>	<b>14,73</b>	<b>14,40</b>	<b>13,69</b>	<b>13,42</b>

Noms du candidat	Kadran -BEPi	Cerene service/ TOPOGEODIS/ PRIMIS/AVT	Eurosense	GEOSAT
Prix	1 382 832,00 €	1 993 217,00 €	2 192 386,00 €	998 926,00 €
CLASSEMENT prix (du plus cher au moins cher)	5	8	9	1
Note prix/40	28,90	20,05	18,23	40,00
CLASSEMENT Technique	7	6	5	9
<b>Note technique/60</b>	<b>32,62</b>	<b>36,75</b>	<b>38,50</b>	<b>14,50</b>
Classement final	6	7	8	9
Note finale/100	61,52	56,80	56,73	54,50
<b>Note finale/20</b>	<b>12,30</b>	<b>11,36</b>	<b>11,35</b>	<b>10,90</b>

L'offre technico-économique de l'entreprise PARERA est la mieux disante d'après l'analyse faite. Cette offre entre également dans le prix d'objectif visé puisqu'inférieure de 8% à celui fixé dans la convention EPCI/ENEDIS/SIEM, convention qui est à l'origine de la mise en œuvre de ce marché.

A la lecture de l'analyse complète des offres et des résultats produits, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 décembre 2020 à 10h30 a validé l'attribution de ce marché à l'entreprise PARERA.

Monsieur HABARE a transmis une question par voix électronique. Il souhaiterait savoir pourquoi l'entreprise PARRERA a été retenue alors que son offre est presque deux fois supérieure au moins disant.

Monsieur LACAUGIRAUD explique que la réponse des entreprises non retenues n'était pas en cohérence avec les éléments demandés dans le marché. L'offre la plus complète a été présentée par PARRERA, comme l'indique la note technique.

Le Comité Syndical prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur SIMON, élus en charge de ce projet, fait une présentation de l'outil PCRS.

Monsieur GUICHON demande si les réseaux humides et gaz sont compatibles avec le PCRS.

Monsieur SIMON répond que pour le Gaz, GRDF ne veut pas donner l'implantation de son patrimoine (qui est en réalité celui des communes...) mais il est facile, avec la précision du PCRS de repérer les compteurs, vannes (= ce que l'on appelle des affleurants) et qu'il est donc possible de deviner l'implantation approximative du réseau. Concernant les réseaux humides, comme avec le gaz, tout dépend de la volonté des concessionnaires et de leur façon d'automatiser les réponses aux DT-DICT.

Monsieur DESCHAMPS souhaite savoir qui aura accès à cet outil.

Monsieur SIMON répond que pour le moment c'est un sujet qui est actuellement en travail au SIEM. Un catalogue de prestation est en cours de création, sous forme de module et avec des plans de formations.

► **Compétence Gaz**

**Adhésion d'une nouvelle commune**

Le SIEM est autorité organisatrice de la distribution de gaz. Ses membres peuvent lui transférer cette compétence, afin que ce dernier exerce en lieu et place des communes les activités suivantes :

- Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz.
- Représentation et défense des intérêts des usagers dans les relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et règlements en vigueur.
- Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution du gaz dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
- Maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau public de distribution de gaz.
- Relation ou intervention pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, selon les dispositions prévues à l'article L 2224-34 du CGCT.

En contrepartie, le SIEM perçoit la redevance de fonctionnement et établit notamment le rapport annuel de contrôle de cette mission de service public.

La commune de SAINT MARTIN D'ABLOIS vient de délibérer pour adhérer à cette compétence du SIEM.

Le comité syndical doit se prononcer sur cette demande d'adhésion.

A l'issue de ce transfert de compétence, le nombre de communes adhérant à cette compétence optionnelle du SIEM s'élèvera à 16. Le syndicat doit continuer à démarcher cette compétence gazière afin qu'il soit reconnu comme un acteur majeur par GRDF.

Le Comité Syndical accepte l'adhésion de la commune de Saint Martin d'Ablais à la compétence Gaz.

➤ **Compétence IRVE**

**Point d'étape**

Les 57 bornes de charges initialement prévues sont aujourd'hui installées.

50 bornes, dans 43 communes, sont en fonctionnement et les dernières devraient être mises en service avant la fin de l'année.

A ce jour, 772 sessions de charge ont eu lieu, 13 365 kWh ont été distribués avec une durée d'utilisation cumulée de 2513 heures.

Comme vous pourrez le constater ci-dessous, seules 10 bornes n'ont à ce jour pas été utilisées.

Commune	Energie (Wh)	Temps de charge (mn)	Nombre de charge
CHALONS EN CHAMPAGNE	8 595 450	77 266	268
REIMS	1 219 799	10 446	138
ST MARTIN/PRE	674 649	7 148	49
FAGNIERES	446 858	9 722	28
CORMONTREUIL	434 539	2 371	26
ST MEMMIE	404 651	2 111	21
WITRY LES REIMS	272 424	2 277	19
L'EPINE	195 610	926	12
BAZANCOURT	195 450	3 071	24
TINQUEUX	146 672	1 225	18
ANGLURE	99 988	584	8
BLANCS COTEAUX	95 205	1 054	10
STE MENEHOULD	83 173	365	3
TAISSY	82 347	1 688	10
SILLERY	74 506	532	7
VAL DE VESLE	67 710	704	7
FERE CHAMPENOISE	62 725	287	4
PONTFAVERGER	43 655	478	5
POGNY	34 944	283	8
St MARTIN D'ABLOIS	28 493	241	7
THIEBLEMONT	16 653	13 977	7
MAROLLES	16 360	80	3
CHAMPILLON	10 843	62	6
CONFLANS SUR SEINE	10 686	13 110	3
GIVRY EN ARGONNE	9 481	32	3
SARRY	8 857	38	4
SEZANNE	7 893	133	8
GUEUX	6 558	25	1
VERZY	6 148	43	5
CERNAY	5 971	272	8
MONTMORT LUCY	4 257	40	4
SUIPPES	2 323	114	9
GIFFAUMONT CHAMP.	6	15	5
AVIZE	-	13	3
CHATILLONS SUR MARNE	-	7	3
ESTERNAY	-	6	4

Commune	Energie (Wh)	Temps de charge (mn)	Nombre de charge
MONTMIRAIL	-	4	4
MOURMELON LE GRAND	-	4	2
PARGNY SUR SAULX	-	1	1
SERMAIZE LES BAINS	-	3	3
Ste MARIE DU LAC	-	11	8
TOURS SUR MARNE	-	14	6
<b>Total général</b>	<b>13 364 884</b>	<b>150 783</b>	<b>772</b>

Un point d'étape sera réalisé à chaque réunion de comité.

Monsieur LACAUGIRAUD ajoute qu'en 2021, une ou deux bornes supplémentaires seront installées ainsi que l'implantation de 6 à 7 super chargeurs (60 000 € / borne) le long des grands axes et de la sortie des autoroutes comme à Sommesous et La Veuve. Ils permettront la charge d'une Renault Zoé en 20 minutes au lieu d'1h30 avec les bornes « classiques ».

### ➤ *Questions diverses*

Monsieur ROULOT rapporte à l'assemblée les éléments de la dernière réunion avec la SPL MODULO. 700 bornes sont maintenant en gestion au sein de la structure.

D'autres collectivités vont faire leur entrée : les syndicats de la Meuse, du Jura, de la Moselle... donc plus de 1 000 bornes en gestion d'ici quelques mois. Cette barre des 1 000 bornes va permettre de réaliser encore des économies d'échelle sur la l'entretien notamment avec une baisse des coûts par borne.

Une assemblée générale exceptionnelle aura lieu prochainement pour l'adhésion des nouveaux membres.

Sans autre remarque, Monsieur le Président remercie les membres de leur participation et leur souhaite à tous de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Fin de la réunion : **16h**.